

Le Naturaliste canadien



Saviez-vous que...

Volume 143, numéro 2, été 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2019). Saviez-vous que.... *Le Naturaliste canadien*, 143(2), 54–55.

<https://doi.org/10.7202/1060057ar>

Saviez-vous que...

Création de la zone de protection marine du Banc-des-Américains

En mars 2019, Pêches et Océans Canada (MPO) a désigné la zone de protection marine (ZPM) du Banc-des-Américains en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette désignation permettra de protéger une aire supplémentaire de 1 000 km² (0,02%) des océans du Canada, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs internationaux visant à conserver 10 % des zones marines et côtières du Canada d'ici 2020. Situé à la pointe est de la Gaspésie, le banc des Américains est un habitat unique dans le golfe du Saint-Laurent. Le site comprend tout le talus sous-marin du banc des Américains et la zone environnante. Sa formation rocheuse particulière, alliée aux éléments nutritifs apportés par le courant de Gaspé, soutient une gamme extraordinaire d'habitats et d'espèces marines, et notamment une abondance d'espèces pêchées à des fins commerciales comme le crabe des neiges, la crevette nordique, le flétan de l'Atlantique, le flétan du Groenland, la morue de l'Atlantique, la plie canadienne, la plie grise, et le maquereau, ainsi que plusieurs espèces fourragères comme le capelan, le hareng, le lançon et le krill.

La zone abrite également des mollusques et des crustacés, comme le crabe et le homard. Elle présente un grand potentiel en tant qu'aire d'alimentation pour différentes espèces de poissons et de mammifères marins et offre un important habitat aux populations de poissons de fond.

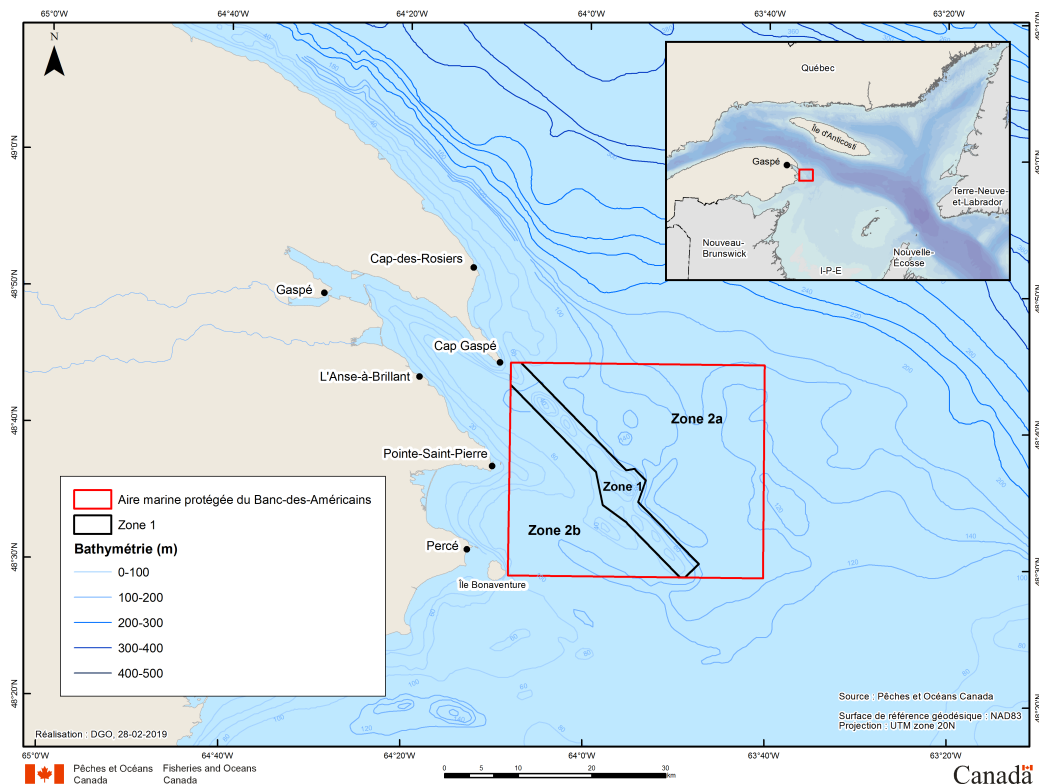
La zone de protection marine vise à protéger les habitats des fonds marins, les espèces fourragères et la colonne d'eau, en plus de faciliter le rétablissement d'espèces en péril, en particulier le rorqual bleu, le

loup tacheté et le loup à large tête. Les gouvernements du Canada et du Québec travaillent ensemble afin de protéger cet important écosystème. La toute nouvelle ZPM possédera un double statut, soit celui de réserve aquatique selon la législation du Québec, et celui de zone de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans*.

Le Règlement de la ZPM du Banc-des-Américains établit deux zones de gestion qui offrent des niveaux de protection différents, selon la fragilité de chaque secteur. Dans la zone 1, qui est la plus fragile, la pêche au mouillage, la pêche commerciale et la pêche récréative sont interdites, mais la pêche autochtone à des fins alimentaires, sociales et rituelles continue d'y être autorisée. Dans la zone 2, la pêche commerciale au casier, la pêche à la palangre et la pêche à la ligne à main sont autorisées dans la mesure où elles ne visent pas certaines espèces fourragères. Ensemble, ces mesures assurent un niveau approprié de conservation et de protection de la zone.

Les activités pétrolières et gazières, le rejet d'eaux usées et le rejet d'eaux grises par les grands navires sont interdits dans l'ensemble de la ZPM. La création de la ZPM du Banc-des-Américains est le résultat de la collaboration avec les collectivités autochtones, l'industrie de la pêche, l'industrie du transport maritime, les organisations non gouvernementales en environnement, le milieu universitaire et les intervenants locaux, ainsi que les différents ordres de gouvernement. De vastes consultations auprès de ces partenaires et de ces intervenants ont permis de concevoir les objectifs de conservation, de déterminer les limites et d'élaborer l'approche à adopter en matière de réglementation.

Source : Pêches et Océans Canada



Aire de protection marine du Banc-des-Américains

Parcs nationaux du Québec au Nunavik – Un 15^e anniversaire dignement souligné

Les parcs nationaux du Québec au Nunavik ont 15 ans. Ce sont là une occasion rêvée pour le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, de rappeler le caractère unique de ces territoires riches d'une biodiversité insoupçonnée, lui qui était de passage à Kuujuaq le 12 février 2019 afin de souligner cet important anniversaire.

C'est en effet il y a un peu plus de 15 ans, le 1^{er} janvier 2004, que le premier parc national du Québec au Nunavik était créé: le parc national des Pingualuit. Au fil des ans, les parcs nationaux Kuururjuaq (2009), Tursujuq (2013) et Ulittaniujalik (2016) se sont ajoutés. Ce sont autant de trésors régionaux majestueux où se côtoient des cours d'eau ruisselants, des populations de mammifères nobles ainsi que des vestiges d'occupation humaine datant de plus de 3000 ans.

M. Dufour a également profité de la présence de nombreux employés de ces parcs pour souligner la construction prochaine d'un pavillon des parcs du Nunavik à Kuujuaq. Ce pavillon, en plus de servir de lieu d'accueil, de rassemblement et de partage des connaissances, tant pour les visiteurs que pour les résidents, présentera une exposition permanente sur l'ensemble des parcs nationaux situés au Nunavik.

L'exploitation des parcs nationaux du Québec au Nunavik relève de l'Administration régionale Kativik (ARK). Leur aménagement découle à la fois d'engagements pris par le Gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord et de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. Fruits d'un travail de concertation, ces parcs n'auraient pu être créés sans la participation active des communautés inuite, crie et naskapie, de l'ARK et de la Société Makivik. Tous ces acteurs travaillent ensemble, avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin de mettre en valeur les connaissances sur le territoire et la culture autochtone tout en respectant les souhaits et les préoccupations des communautés concernées.

Les parcs nationaux sont des ambassadeurs des richesses du Nunavik. En plus de contribuer à l'essor économique régional, ils représentent autant de lieux propices à la pratique d'activités traditionnelles, pour les générations d'aujourd'hui et de demain (M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs).

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Environnement et Changement climatique Canada est heureux d'informer la population de la finalisation de l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Cet atlas présente les résultats d'une analyse visant à déterminer les sites qui présentent un grand intérêt pour la conservation de la biodiversité, autant en ce qui a trait aux grands types d'écosystèmes (milieux forestiers, milieux humides d'intérieur, marais côtiers, milieux sableux) qu'à d'autres éléments d'importance comme des colonies d'oiseaux, des aires de concentrations de l'arlequin plongeur, ou des occurrences fauniques et floristiques d'importance. Il est important de préciser que les limites du territoire d'étude de cet *Atlas* correspondent aux districts écologiques qui bordent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (y compris les îles), soit le niveau 4 du cadre écologique de référence du Québec (CERQ) produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ce qui exclut le milieu pélagique et les espèces marines.

Les données et les résultats de cet *Atlas* sont maintenant disponibles en ligne sur le site de l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL¹).

Vous trouverez sur ce site un rapport méthodologique qui présente les sources et l'analyse des données utilisées ainsi que les résultats des analyses et les cartes illustrant la répartition des territoires d'intérêt pour la conservation. De plus, les données géospatiales associées à cet *Atlas* et un document descriptif des métadonnées sont disponibles pour téléchargement. Les usagers peuvent les consulter pour connaître de façon plus précise la répartition spatiale des sites d'intérêt et leur valeur de conservation associée; ils pourront ainsi adapter l'analyse de ces données à leur réalité territoriale et selon leurs objectifs de conservation particuliers.

Produit dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent², ce travail résulte d'une étroite collaboration entre le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le MELCC, ainsi que des organismes de conservation et des experts du monde de la conservation. La conservation des milieux naturels et des espèces en situation précaire étant une responsabilité partagée, cet *Atlas* permettra de répondre aux priorités de nombreuses organisations impliquées dans la conservation des milieux naturels des régions côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent: organismes de conservation, municipalités, municipalités régionales de comté (MRC), organisations gouvernementales et institutions académiques. Cet *Atlas* se veut un outil d'aide à l'aménagement du territoire qui pourra soutenir l'élaboration de stratégies de conservation des milieux naturels à l'échelle locale et régionale.

Source : Benoît Jobin, Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune

1. <https://catalogue.ogsl.ca/dataset/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e>

2. <http://planstlaurent.qc.ca/>